



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE LA REGION DE L'ILE DE FRANCE POUR LE  
PROJET DE MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS  
DE VIDEO PROTECTION AU TITRE DU FONDS  
DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEO  
PROTECTION**

**DÉCISION N° DM-23-501  
EN DATE DU 28 DECEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'extension du système de vidéo protection objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif « soutien à l'équipement en vidéo protection »;

**CONSIDÉRANT** que le coût total hors taxes des dépenses est estimé à 169 773 €;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser ce projet dans le cadre des actions visant la lutte contre la délinquance afin de répondre aux besoins de sécurité des citoyens ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet d'installation du système de vidéo protection;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès de la région de l'Île de France une subvention au titre du dispositif d'aide « soutien à l'équipement en vidéo protection »; d'un montant de 50 931,63 euros soit 30% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231228-lmc1H11543H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/12/2023  
Date de Publication : 28/12/2023